

peine qui sera encourue pour contravention à ces règlements. C'est ce qu'a fait la loi du 19 juillet 1845, composée des deux articles seulement.

2° Au lieu de l'amende inflexible de trois mille francs portée par la loi de germinal an XI, marquer une peine que le juge ait le pouvoir de graduer, laquelle sera ainsi d'autant mieux appliquée qu'elle pourra se proportionner à chaque nuance de culpabilité. Cette peine, d'après la loi de 1845, est celle d'une amende de 100 francs à 3000 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, avec faculté pour le juge, au moyen d'une déclaration qu'il existe des circonstances atténuantes, de l'abaisser au-dessous de ce minimum, par application de l'article 463 du Code pénal, abaissement qui n'a d'autre limite inférieure que celle de 1 franc d'amende seulement.

3° Pour éviter toute incertitude donner, par règlements d'administration publique, le tableau des substances vénéneuses auxquelles doit être appliqué le régime spécial prescrit par les règlements. Ce tableau, dont la nature est d'être modifié suivant le cours des connaissances et des expériences nouvelles, donné une première fois par l'ordonnance du 29 octobre 1846, est aujourd'hui

docteur en médecine, soit de deux professeurs d'une école de pharmacie, soit d'un membre du jury médical et d'un des pharmaciens adjoints à ce jury, désignés par le préfet.

TABLEAU DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES ANNEXÉ AU DÉCRET DU 8 JUILLET 1850

Acide cyanhydrique.	Digitale, extrait et teinture.
Alcaloïdes végétaux vénéneux et leurs sels.	Émétique.
Arsenic et ses préparations.	Jusquiame, extrait et teinture.
Belladone, extrait et teinture.	Nicotiane.
Cantharides entières, poudre et extrait.	Nitrate de mercure.
Chloroforme.	Opium et son extrait.
Coque du Levant (décret du 1 ^{er} oct. 1864).	Phosphore (*).
Ciguë, extrait et teinture.	Seigle ergoté.
Cyanure de mercure.	Stramonium, extrait et teinture.
Cyanure de potassium.	Sublimé corrosif.

Une loi du 26 mars 1872 sur la fabrication des liqueurs et la perception du droit d'entrée sur les spiritueux, a déclaré dans son article 4 que la préparation concentrée connue sous le nom d'*essence d'absinthe* ne serait plus fabriquée et vendue qu'à titre de substance médicamenteuse; que le commerce et la vente de cette essence par les pharmaciens s'effectueraient conformément aux prescriptions de l'ordonnance royale du 29 octobre 1846 sur les substances vénéneuses.

Décret du 23 juin 1873 sur la vente du seigle ergoté.

ART. 1^{er}. — La vente du seigle ergoté inscrit au nombre des substances vénéneuses, qui ne peut être faite pour l'usage de la médecine que par les pharmaciens et sur la prescription d'un médecin, chirurgien, officier de santé ou d'une vétérinaire breveté, pourra également être faite par les pharmaciens sur la prescription d'une sage-femme pourvu d'un diplôme.

(*) Une décision ministérielle, du 9 avril 1852, ajoute au phosphore la pâte phosphorée.

d'hui celui qu'a prescrit le décret du 8 juillet 1850, avec l'addition qu'y a faite un décret postérieur du 1^{er} octobre 1864.

L'ordonnance de 1846, en ce qui concerne la vente des substances vénéneuses marquées par les règlements, contient des dispositions qui atteignent les vétérinaires. — La vente de ces substances pour l'usage de la médecine, ne peut être faite que par les pharmaciens, sur la prescription d'un médecin chirurgien, officier de santé, ou d'un vétérinaire breveté (art. 5 de l'ordonnance de 1846). D'où cette double conséquence : 1° que les vétérinaires, brevetés, ou non brevetés ne peuvent préparer et vendre eux-mêmes de telles substances comme médicaments destinés au traitement des animaux; c'est aux pharmaciens qu'ils doivent s'adresser; 2° que parmi les vétérinaires, ceux qui sont brevetés peuvent seuls donner aux pharmaciens les prescriptions pour de telles ventes. On aura beau dire que c'est là considérablement amoindrir la situation des vétérinaires non brevetés, et même celle des vétérinaires brevetés; que c'est déroger au principe de la liberté pour chacun de préparer et de vendre des médicaments pour les animaux. Rien n'est plus vrai, mais l'ordonnance de 1846 l'a ainsi voulu quant aux substances vénéneuses désignées par les règlements, et elle a été rendue, même sur ce chef, très légalement, puisqu'elle l'a été en vertu d'une délégation spéciale et formelle de la loi de 1845. En dehors de ces substances, la liberté reste entière pour chacun comme auparavant. — La vente de l'arsenic est traitée encore plus rigoureusement par l'ordonnance de 1846 : hors les usages de la médecine de l'homme, l'arsenic et ses composés ne peuvent être vendus que combinés avec d'autres substances, qui ont pour but d'en prévenir ou d'en conjurer le danger. La médecine des animaux est soumise à cette restriction : un médecin vétérinaire breveté ne peut lui-même, et sur sa prescription, obtenir des pharmaciens l'arsenic et ses composés autrement que d'après les formules de préparations arrêtées, pour le traitement des animaux domestiques, par le conseil des professeurs de l'École vétérinaire d'Alfort.

VI. — DES PATENTES

L'impôt des patentes, auquel sont assujettis les docteurs en médecine ou en chirurgie et les officiers de santé, les chirurgiens dentistes et les vétérinaires, en vertu, aujourd'hui, de la loi du 18 mai 1850, qui y a soumis aussi les avocats et les avoués, est une mesure purement fiscale. Cet impôt, fixé pour ces professions au quinzième du taux des loyers, est une charge de l'exercice. Si la profession n'est pas exercée, il n'est pas dû; mais tout docteur ou officier de santé qui exerce en est grevé, sans qu'aucune des exceptions qui ont existé jadis y soit admise. — La loi n'y a pas compris les sages-femmes en tant que sages-femmes; mais si elles reçoivent des pensionnaires, elles tombent, par cet autre chef, sous le coup de la patente. — Quant aux pharmaciens, dont la profession est commerciale sous bien des rapports, le taux de leur patente se détermine par d'autres règles.

APPENDICE

PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE¹

Omnia secundum jus.

Etudier les droits et les devoirs réciproques de la société et des médecins, tel est l'objet de la déontologie médicale. Cette étude nouvelle nous semble d'autant mieux devoir être exposée ici que, depuis un siècle, le rôle de la médecine et du médecin a plus notablement changé dans une société qui s'est modifiée elle-même. Le moment nous paraît donc opportun pour fixer les principes destinés à servir de bases aux relations d'ordre si spécial qui s'établissent nécessairement entre le médecin et le milieu social qui l'entoure.

La société, comme l'humanité, comme l'individu, se modifie sans cesse : elle obéit malgré elle, dans cette évolution forcée, aux lois naturelles, aux institutions qu'elle s'est données. Ses progrès se trouvent essentiellement subordonnés à ses efforts, à la somme de travail dépensé, à ses aspirations, aux conditions héréditaires léguées, au milieu extérieur qui la favorise plus ou moins. Elle n'est (du moins dans nos principes modernes) qu'une agglomération d'individualités créées pour le travail et perfectibles organiquement et cérébralement, soumises à des institutions qui sauvegardent les droits de chacune d'elles. Mais, avant tout, une société doit être active et féconde, sous peine de dégénérer et de se voir dépasser, dans cette voie inéluctable du progrès, par quelque société voisine plus vigoureuse et soumise de tous points aux lois naturelles dont je viens de parler.

Il n'existe donc pas une société unique, mais des sociétés, variables dans l'espace et dans le temps ; et l'une quelconque d'entre elles n'est pas la même suivant l'époque où on l'examine : de là, la diversité de ses besoins, de ses institutions, suivant son niveau intellectuel et son développement scientifique, suivant son activité et l'économie de ses ressources.

Si la médecine n'était qu'une part du vaste domaine scientifique au même titre que les autres branches de la science ; si le médecin était, comme tout

1. Ces principes de déontologie médicale ont été, pour la première fois, exposés, développés et discutés par moi, en janvier 1869, dans mon cours à l'École pratique. Les deux leçons consacrées à ce sujet important ont été publiées en 1882, dans la *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*.

autre, une individualité vulgaire, contribuant par son travail personnel à la prospérité générale, il serait inutile d'examiner à part le rôle de cet homme de l'art si curieux pourtant dans ses attributions : mais les sciences médicales, universelles en quelque sorte, étudiant l'homme sous tous ses aspects, bien portant et malade, en lui-même et dans ses rapports avec le monde organique ou inorganique, dans son développement individuel ou généalogique, dans ses fonctions héréditaires ou acquises, etc., les sciences médicales, dis-je, ont à résoudre des problèmes qui touchent à la vie même de la société, et c'est aux lois déterminées par elles que toute société doit demander et sa sécurité et ses améliorations ; en un mot, les règles de sa vie et son développement.

Si, en dehors de ces règles d'intérêt si capital, règles inéluctables qui commandent les collectivités, nous examinons le rôle du médecin en présence de l'individu, l'importance de ce rôle n'est pas moindre et la nature des services rendus est d'un ordre tout aussi spécial. C'est ici surtout que ce rôle est variable, sous quelque côté qu'on le considère ; et pour ne parler que du moment présent, combien le médecin, vraiment digne de ce nom et à la hauteur de ses devoirs, ne doit-il pas, à toute heure de sa vie, faire preuve de sagacité, de souplesse d'esprit, d'un sang-froid imperturbable, de solide instruction, et avant tout (chose moins fréquente qu'on ne croit) de simple bon sens ? Combien ne doit-il pas montrer de désintéressement, de loyauté et d'habileté ?

En ce qui concerne les devoirs particuliers du médecin (nous ne craignons pas de le dire), leur nombre et leurs difficultés se sont depuis peu singulièrement accrus : malheureusement, comme nous le verrons, leurs droits ou leurs privilèges légaux sont loin d'avoir progressé dans les mêmes proportions.

Jetons un coup d'œil sur le passé. Si ce passé est gros de doctrines, de théories, d'observations et d'expériences, il est aussi bien chargé d'erreurs, d'opinions absurdes, en rapport d'ailleurs avec l'état général des sciences et le niveau intellectuel de telle ou telle époque. De là, une médecine mystique, obscure dans son objet, ténébreuse dans ses moyens, souvent inepte ou nuisible dans ses résultats ; de là, pour le médecin, une profession relativement facile et considérée par le vulgaire comme un sacerdoce, exempté de responsabilités et de contrôles, encore que pénible dans son exercice ; de là pour lui une considération exceptionnelle de la part de la société, moqueuse à ses heures, il est vrai, mais pour des motifs bien légitimes.

Aujourd'hui, la science a marché : elle a parcouru en peu d'années une route longue et sûre, elle progresse encore dans toutes ses parties avec une rapidité telle qu'il est difficile à l'esprit le plus laborieux de la suivre pas à pas dans toutes ses conquêtes : le médecin tend même de plus en plus à se cantonner dans un domaine restreint, mais qui suffit à son intelligence, à sa pratique, à ses investigations. Les données positives se substituent enfin partout aux conceptions imaginaires, aux théories, aux vues de l'esprit. Voir,

observer, expérimenter, ne raisonner en tout que sur ce qui est démontré et irréfutable, telle est la nouvelle voie scientifique, le programme obligé du médecin, son premier devoir. Tâche immense et illimitée, qui tient sans cesse l'esprit en éveil, qui ne permet point l'état stationnaire et qui assure, dans la mesure du possible, des soulagements aux misères physiques de tous, bien mieux que la pratique d'autrefois, composée d'erreurs, de sentimentalisme et de solennelle ignorance !

Nous ne savons ce que deviendra dans l'avenir la pratique de la médecine, dont le côté scientifique se poursuit avec tant de louable ardeur ; mais il nous suffit d'avoir marqué brièvement les différences de son passé et de son présent pour notre but, qui est d'étudier maintenant : 1° les devoirs du médecin dans l'état actuel de la société ; 2° les droits qu'il est légitime de lui conférer, non comme privilège mais comme récompense.

I. — DES DEVOIRS DES MÉDECINS

A l'exemple de Max Simon¹, nous diviserons des devoirs des médecins en :

- 1° Devoirs envers la science et envers eux-mêmes ;
- 2° Devoirs envers les malades ;
- 3° Devoirs envers la société.

II. — DEVOIRS DES MÉDECINS ENVERS LA SCIENCE ET ENVERS EUX-MÊMES

Le médecin, pas plus que l'homme, ne peut être considéré idéalement ; et, quelle que soit l'importance de ses devoirs, il ne faut pas oublier les faiblesses humaines, les difficultés des luttes, les défaillances des plus braves. De même que les hommes, les médecins ne peuvent être absolument semblables : ils se différencient par leurs aptitudes et leur activité, par l'influence du milieu où ils vivent, par le but qu'ils se proposent, obligés individuellement d'adapter leur tempérament aux conditions si variables des lieux où ils exercent. Ce que nous allons dire n'a donc rien d'absolu : il ne s'agit pas, en effet, de demander la perfection, même dans le devoir ; mais il faut sans cesse rechercher le mieux : le devoir, dans quelque sphère qu'on l'examine, ne consiste jamais qu'à employer toutes ses forces intellectuelles à ce perfectionnement relatif.

Le jour où le médecin débute dans sa difficile carrière, il met au service de tous les forces vives de son intelligence, ses lumières personnelles, son habileté acquise, ses qualités morales. Cet ensemble de qualités, que développent le temps et le travail, doit être déjà suffisant à ce moment pour justifier la garantie de son diplôme de docteur ou d'officier de santé, pour con-

1. Déontologie médicale, 1845.

quérir l'estime et la confiance des concitoyens, et pour qu'il se donne à lui-même une foi légitime dans ses capacités.

Mais comment arriver, le mieux et le plus promptement possible, à cet état de capacité, sinon supérieure, du moins suffisante ? Ici il nous faut distinguer deux périodes bien distinctes :

1° L'une, antérieure aux études médicales ;

2° L'autre, la période des études médicales proprement dites.

1° Nous ne saurions trop insister (quoique cela semble un peu en dehors de notre sujet) sur la nécessité de fortes études littéraires, pendant cette période de l'adolescence qui prépare aux professions dites libérales. Pendant ces quelques années où l'esprit souple, malléable, avide d'instruction et de nouvelles méthodes, s'habitue à juger, à comparer, à se faire des opinions personnelles, les maîtres ne sauraient trop adapter ces jeunes intelligences au travail de la pensée, à l'exercice de la mémoire, à la rigueur de la logique, aux droits de la raison. Rien de mieux aussi pour parfaire cette éducation solide et sévère que l'étude des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Grâce à ces connaissances générales et nécessaires avec lesquelles l'esprit s'habitue à vivre, celui-ci s'abstient d'idées préconçues, se place à des points de vue exacts ; de là aussi le développement de cet esprit critique, judicieux et éclairé, dont le jeune étudiant aura besoin presque au seuil des nouvelles sciences dont il va avoir à s'occuper.

Le but essentiel à poursuivre est donc le développement progressif, méthodique, des facultés de l'entendement, et, avant tout, les avantages d'une raison solide, d'un discernement plus ou moins pénétrant. Plus tard, les notions particulières des sciences médicales viennent se greffer, méthodiquement aussi, sur une intelligence déjà mûre, déjà préparée à l'observation profonde, à la critique des opinions.

2° Les études médicales, si variées et d'un ordre plus élevé, demandent la même méthode, mais aussi une grande sûreté de jugement et la connaissance claire du but où elles tendent. Il faut se rendre compte, soit par soi-même, soit par les leçons des maîtres, des rapports et de la subordination réciproque de ces sciences si belles et si nécessaires ; il faut, le plus promptement possible, les embrasser dans leur ensemble, et voir en même temps par le détail comment et dans quelle mesure chacune d'elles concourt à la construction de l'édifice, dont l'utilité est en définitive le soulagement des misères humaines. Nouveaux aliments à l'intelligence, à la sagacité, à l'observation ; car il s'y joint en même temps, d'abord la pratique des malades sous l'œil et les conseils du maître, puis l'initiative timide et hésitante ; puis, enfin, l'assurance dans le diagnostic et le traitement, résultant de l'assiduité et d'une expérience plus longue.

Les qualités morales joueront aussi, nous le verrons, un grand rôle dans la vie du médecin, appelé soit à demeurer impassible au milieu des passions humaines, soit au contraire à compatir aux souffrances les plus diverses. C'est au lit du malade et par la fréquentation de l'hôpital, qu'il apprend les besoins, les faiblesses, les craintes et les désirs des malades. Cette éducation

hospitalière, précieuse à tous égards, est de celles qu'on n'oublie pas : elle se fixe dans le cœur, et se retrouve plus tard, alors qu'on a par soi-même à soulager ou à consoler l'infortune.

Connaitre l'homme physique et moral, se rendre compte des évolutions physiologiques ou morbides, pénétrer les mobiles les plus secrets des actions humaines, tel est le programme bien vaste que doit remplir dans le cours de ses études le futur médecin. Que si toutefois, au jour où il a terminé ses épreuves probatoires, se rencontrent certaines lacunes, loin de se les cacher à lui-même, il doit mettre tous ses soins à les combler par l'étude prolongée et par la réflexion profonde.

Nous ne pouvons préciser davantage, sans banalité ou sans erreur, les conditions scientifiques dans lesquelles le jeune médecin se trouve au début de sa pratique ; mais si nous le poursuivons au delà, lorsqu'il est livré à lui-même, à ses convictions, au souvenir de ce qu'il a vu, à la critique de ses confrères ou de ses clients, de plus graves devoirs lui incombent, tant envers la science qu'envers lui-même.

L'un des entraînements les plus naturels et les plus fréquents, auquel cèdent volontiers même les meilleurs esprits, est ce qu'une vieille philosophie, appliquée aux choses de la médecine, a appelé du nom vague et erroné de scepticisme médical. « Pas de scepticisme médical, s'écrie Max. Simon ; ayez, au contraire, une foi robuste, alimentée par d'incessantes lectures et seule propre à entretenir votre courage dans la pratique. »

Au lieu de proscrire en bloc toutes les idées confuses, vraies ou fausses, qu'éveille en chacun le mot de scepticisme, pourquoi ne pas s'expliquer complètement sur le sens précis et complet à lui donner ? Et, s'il est difficile de s'entendre là-dessus, pourquoi ne pas le bannir à tout jamais d'un ordre d'idées où il n'a que faire ? Ce sujet mérite qu'on s'y arrête un moment.

Tout d'abord, il est impossible de forcer la conviction là où elle n'existe pas, lorsqu'il s'agit d'un jeune médecin, sachant par le travail spontané de son esprit, à quoi s'en tenir sur la puissance de son art. Ce n'est point par un sentiment mal placé de devoir que le médecin a à faire table rase de celles de ses opinions personnelles qui sont erronées : c'est de la rectitude de son jugement, développé par l'âge, c'est du temps lui-même qu'il faut attendre l'adhésion de son intelligence à la vérité. Ce qu'il est pourtant difficile de dire et d'affirmer, c'est que, si les convictions des médecins sont variables, soit par leur solidité, soit suivant leur objet, elles ne sont ainsi qu'à cause même de l'état inachevé de la science sur beaucoup de points, qu'à cause aussi de la liberté d'opinion nécessairement due à tout esprit scientifique qui est engagé dans une voie non frayée jusqu'au bout ; mais il faut savoir, qu'une fois démontrés, les faits font force de loi, en substituant la vérité, qui est une et qui s'impose, aux conceptions libres et aventureuses dont leurs auteurs même font parfois très bon marché.

On n'a qu'à comparer à cet égard le degré actuel de certitude de sciences, telles que l'anatomie, la physiologie, avec celui de la thérapeutique ou de certaines parties de la science du diagnostic.

Peu importe donc que, à côté des grandes écoles des sciences, de la médecine, où se poursuivent dans une direction si sûre des travaux si remarquables, peu importe, dis-je, qu'il s'élève des écoles hostiles, à principes opposés, écoles laborieuses également, mais arrivant à des résultats différents. Peu importe que la pratique de la médecine, laissée aux mains de ces dissidents, ou encore aux mains des charlatans, des ignorants, des exploiters de toute sorte, semble n'être pas aussi funeste qu'on pourrait le croire ; peu importe encore que telle ou telle vérité longtemps acceptée dans la science vienne tout à coup à sombrer ; peu importe enfin (chose plus grave souvent) que des succès inattendus ou des cures inespérées viennent troubler un peu les idées ; tout cela ne suffit pas pour ébranler la confiance aux choses qui la méritent, pour réduire toutes les notions médicales au même degré de doute ou pour les condamner en masse à une négation systématique.

Nous voulons aussi que le médecin soit l'ennemi, autant d'une foi aveugle ou même facile, que de cet esprit de dénégation, propre à décourager et à paralyser les forces. Le médecin se doit à lui-même de suivre l'exemple de ses maîtres, de respecter le premier la valeur de sa profession et des sciences qu'il a étudiées ; il doit à la science de se tenir au courant des recherches et des découvertes, d'en préparer lui-même, s'il le peut ; et, par ses lectures ou d'assidues observations, de ne négliger aucune lumière nouvelle pour lui conserver le rang qu'elle doit occuper.

Il devrait bien savoir, lui, homme libre, indépendant et soucieux du vrai, que, quelques légitimes reproches d'insuffisance ou d'incertitude qu'il puisse adresser à cette science qu'il connaît, il n'en existe aucune d'un intérêt aussi grand, d'un domaine aussi vaste, et que, dans la sphère des hommes, d'ailleurs éclairés, où il se meut, il peut, à son gré, être supérieur à tous, parce que les sciences naturelles qu'il possède, et que la plupart ignorent, permettent, à notre époque, de connaître vraiment la nature humaine sous toutes ses faces, et de comprendre le sens juste de l'ancienne maxime *Γνώσις σοφία*.

Maître absolu de ses paroles et de ses opinions, le médecin ne doit point abuser de sa situation : il doit être toujours sincère et vrai. Être sincère et vrai, mais cela consiste, en bonne analyse, à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. On peut donc mentir de plusieurs manières ; mais le mensonge scientifique prend encore une gravité exceptionnelle. Avancer des choses fausses, taire des faits négatifs, ou mal interpréter à dessein les choses observées, ou exagérer l'importance d'un fait, tout cela constitue des actes blâmables, tellement graves, que, si leur but intentionnel est démontré, le médecin ne peut plus être cru : il compromet sa considération en même temps que la science elle-même et la corporation d'élite à laquelle il a l'honneur d'appartenir.

Certes, il n'est point obligé de faire part sur-le-champ à ses confrères de ses études personnelles, de ses remarques, de ses aperçus, pas plus qu'il n'est tenu, vis-à-vis de ses malades, à une entière franchise et à des déclarations trop vraies ; mais ce qu'il refuse aux malades pour de bonnes raisons, il le doit à la famille, aux amis, sans détour et sans restriction ; et, s'il lui

arrive de communiquer à telle ou telle société scientifique des études nouvelles sur quelques questions, on lui saura gré de présenter à la fois le fort et le faible de ses explications, et de ne point paraître vouloir laisser dans l'ombre les travaux de ses contradicteurs.

Tels sont, en résumé, les devoirs envers la science de tout médecin laborieux et livré aux exigences des malades. Ils sont, on le voit, peu nombreux, mais formels; ils le cèdent ici aux devoirs professionnels, si pénibles et si honorables.

D'autres devoirs scientifiques sont le partage d'autres médecins, qui, par goût, par la nature de leur intelligence ou de leur talent, par leur situation spéciale, sacrifient volontiers les avantages d'une clientèle rémunératrice aux austères satisfactions des recherches scientifiques. Ceux-là, bientôt maîtres dans les domaines divers, nous offrent les plus beaux exemples de sincère attachement à la science; les uns, ardents à l'expérimentation, portent la lumière là où il n'existait que ténèbres; d'autres, esprits généralisateurs, aiment l'érudition et s'imposent l'étude aride de la littérature et des grandes écoles médicales ancienne, contemporaine, étrangère; d'autres enfin consacrent tous leurs soins à l'instruction des jeunes générations, soit par leurs leçons, soit par leurs ouvrages, et doivent, dans ce rôle si difficile de professeurs, montrer des qualités multiples sur lesquelles il est bon d'attirer un instant l'attention.

Les anciens maîtres (Baglivi, Stahl, Sydenham, Boerhaave, Morton, etc...), s'attachaient avant tout à décrire magistralement, et à la manière des peintres, les maladies dont ils s'occupaient. Les tableaux pathologiques que ces grands hommes nous ont laissés resteront immortels, parce qu'ils sont vrais d'abord, puis parce qu'ils portent l'empreinte du génie, c'est-à-dire que les traits en sont admirablement tracés, en style majestueux et superbement ordonné, en pages d'une réalité saisissante. Aujourd'hui, depuis l'envahissement d'un esprit plus positif dans toutes les choses médicales, il semble qu'on se soit relâché un peu de ce soin de frapper les yeux et l'imagination. Partout l'exactitude, la simplicité, la clarté, les explications théoriques, mais aussi partout la sécheresse, la froideur. Plus de ces descriptions pathologiques où se retrouvent présentes les souffrances des malades, leurs angoisses; mais à la place, l'exposé méthodique, net, concis, d'une entité morbide ou d'une valeur sémiologique. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Ce n'est pas, à notre sens, la manière dont il faut poser la question.

Sans doute, au point de vue littéraire et artistique, et toutes choses égales d'ailleurs, un langage imagé et vivant, adapté au sujet que l'on aborde, est un caractère de perfection bien désirable, soit dans la chaire, soit dans les ouvrages classiques. Mais, pour ainsi frapper l'esprit d'une impression durable, combien ne faut-il pas laisser dans l'ombre de points de détail, négligeables autrefois, mais trop nombreux aujourd'hui pour être ainsi sacrifiés! On comprend que nous voulons parler des conquêtes récentes de l'histologie, la chimie biologique, etc... Ces notions, partie intégrante de presque tout chapitre de pathologie, exigent avant tout dans leur exposition, l'exactitude, la

clarté, la précision. Est-ce à dire qu'il faille toujours uniformiser son langage, se contenter d'un débit monotone, terne, sans relief? N'exagérons pas, en sens opposé. Si le professeur doit s'efforcer constamment à être complet en présentant l'état de la science sur tous les sujets, il peut sortir de cette rigoureuse aridité lorsqu'il aborde certaines parties, à physionomie spéciale, à allures particulières (les névroses, les maladies des femmes, les affections douloureuses). Il y a là tout un ordre d'affections (délires, convulsions), que l'on ne peut bien faire comprendre à des auditeurs — au moins pour l'heure présente — que si l'on en coordonne les principaux éléments en vue de produire une impression plus ou moins profonde: de là, la nécessité d'expressions vives, colorées, appropriées. Mais, par contre, doit-on, dans l'exposé de certaines de ces névroses si importantes à connaître (névroses génésiques), doit-on pour être fidèle à la réalité, insister longuement sur les lignes du tableau, ou bien faut-il s'abstenir, ou encore imiter l'exemple de ceux qui masquent par une autre langue, le latin, tout le choquant des mots français! Nous sommes d'avis que, de même qu'il faut, pour l'élève qui débute, se dépouiller de certaines réserves trop pudibondes, de même aussi le professeur, dans des sujets scabreux, doit, sans omettre aucun caractère essentiel, montrer une touche plus légère et ne pas insister, comme à plaisir, sur des détails qui deviennent bientôt déplacés ou inutiles.

Terminons cette discussion et examinons maintenant, après les qualités intellectuelles, les qualités morales du médecin.

Revenons encore pour cette nouvelle étude, plus curieuse à coup sûr que les précédentes, revenons en arrière, et, avant de préciser les qualités morales nécessaires, examinons les conditions moralisatrices, où durant ses études le médecin se trouve plongé.

Il faut bien l'avouer, les premiers pas que le jeune homme fait au seuil de sa carrière nouvelle sont de nature à produire sur son esprit et son caractère la plus profonde, la plus pénible impression. L'amphithéâtre et l'hôpital: telle est la chambre ordinaire d'études; et cela, pendant de longues années, sans paix ni trêve. Ici, des malades, des blessés, des plaies; là, le cadavre livide et à demi putréfié, mutilé pour les besoins des études: partout le dégoût, la puanteur, les misères ou le néant de la vie humaine. D'emblée, dès le premier jour, tous les sens sont excités péniblement; le contact des viscères cadavériques, les lésions gangréneuses, les odeurs les plus insupportables, la vue des choses les plus repoussantes, les cris des malades, tout cela il faut le subir sur-le-champ, et puis tous les jours jusqu'à ce que l'habitude, cette seconde nature, ait émoussé l'acuité trop grande ou plutôt qu'elle ait affaibli dans notre centre sensitif, les impressions de dégoût, insurmontables tout d'abord. Eh bien! cette habitude se fait, et elle se fait si vite, si bien que, au bout de peu de semaines, moins quelquefois, l'esprit adapté à ces nouvelles conditions, se livre avec ardeur, et sans y songer, à des occupations qu'il n'avait pas envisagées au premier moment sans effroi.

Quelle est la conséquence d'une si rapide évolution? L'impassibilité au milieu des souffrances humaines, l'indifférence pour ceux qui ne sont plus.

Max Simon déplore de pareils résultats, pour toutes sortes de raisons sentimentales; pour nous, persuadé que de généreuses compassions ne peuvent pas plus se conseiller que se défendre, et que, pour l'anatomiste, le respect de la mort va seulement jusqu'à ne pas mutiler inutilement tel ou tel organe; persuadé au surplus qu'un cœur fortement trempé, stoïque, est moins ouvert aux illusions, aux erreurs, et plus utile à ses concitoyens, nous considérons comme très salubre cette rude et difficile école des misères humaines, où il s'agit non de compatir, mais d'apprendre à soulager ou à guérir.

Toutes ces émotions primitives, de nature si spéciale, le médecin les a donc refoulées depuis longtemps; c'est là déjà une forte expérience de la vie, ce sont de solides armes dans les luttes qu'il aura à soutenir.

Il ne faut pas croire pourtant que, ainsi façonné, le médecin soit soustrait aux sentiments les plus naturels; qu'il devienne comme un être à part, violenté dans son affectivité. Ce dont il a besoin surtout, c'est d'une nature énergique, capable de résister aux influences individuelles, et d'un esprit assez fort pour n'écouter en toute occasion que la voix du devoir. Nous le verrons plus tard aux prises avec les malades et leur entourage: examinons-le au point de vue de la morale en général.

Max Simon énumère gravement les conséquences désastreuses, pour le médecin, de certains défauts, tels que l'orgueil, l'égoïsme, l'avarice. C'est ainsi que, s'il regarde l'orgueil modéré comme « un stimulant précieux, capable de faire accomplir les plus grandes choses », il déplore la situation d'esprit où planent l'orgueil exagéré, l'égoïsme, l'infatuation, la tendance à l'infailibilité, ou encore, au point de vue de la science, un amour-propre insupportable, une confiance illimitée en soi-même, le refus de se rendre à l'évidence de la vérité, une obstination regrettable à négliger les observations de ses confrères. Passons.

Le même auteur recommande un désintéressement absolu. Sans doute, l'amour de la science et de l'humanité, la charité et la notion perpétuelle du devoir guident la plupart du temps le médecin, dans le cours de sa pratique; sans doute, il doit donner « l'exemple d'une vie modeste, avec des goûts simples, des habitudes régulières »; sans doute il prodiguera gratuitement au pauvre, son temps, ses soins et sa science; mais il y a un terme à tant de désintéressement; il faut que le riche paye généreusement cet homme, que ni l'avidité ni la soif de l'or ne dirigent jamais. Cet homme, dont l'État ne se préoccupe point, a le plus souvent une famille; et, par sa science, par ses services, par ses qualités, il a droit à une position élevée dans le milieu social où il vit.

Dans les mille vicissitudes de son existence, le médecin a besoin parfois de faire preuve de dignité calme et voulue, d'empire sur lui-même, par exemple, dans les cas de polémique scientifique où il peut être engagé. Il faut que la discussion soit toujours courtoise, sincère; s'il critique un confrère, il faut que l'attaque porte juste, qu'elle reste circonscrite au point litigieux; qu'elle soit dépourvue d'emportement, de traits mordants, d'allusions blessantes; s'il est, au contraire, l'objet de critiques, son premier soin doit être de justifier

son opinion par des preuves, en évitant avec soin tout ce qui pourrait passionner le débat; que, si on lui démontre qu'il a tort, il doit convenir de son erreur avec franchise.

Il ne faut point, au nom même de la science, des camaraderies scientifiques, pas plus que d'hostilités systématiques. La recherche du vrai et sa découverte ne peut être que le résultat d'efforts communs, indépendants des amitiés ou des antipathies. De là, point de sociétés d'admiration mutuelle, point de compromis avec telle ou telle coterie, point de coalition malveillante contre la réputation croissante d'un confrère déplaisant, point de prosélytisme simulé en faveur des idées d'un homme puissant dont on a lieu d'espérer la protection. Et, au surplus, si des paroles acerbes n'ont pu être évitées dans une discussion, il est à souhaiter qu'on ne rende pas le public témoin de semblables luttes. Les violences ridiculisent les combattants et rabaisent le niveau de la science.

III. — DEVOIRS ENVERS LES MALADES

« La vie du médecin, dit Hecquet, est une vie toute d'étude et de dévouement. » « S'associer par une généreuse sympathie, dit Max Simon, à toutes les souffrances de la nature humaine, telle est la vie du médecin. » Étude et dévouement, voilà bien ce qui remplit la vie médicale! L'étude, c'est le talisman de l'intelligence, des facultés les plus élevées; le dévouement, c'est la prérogative de la profession, c'est son incomparable honneur. L'étude, c'est l'ensemble des devoirs du médecin envers la science, et nous venons de les passer en revue. Dans ce mot de dévouement se résument les principaux devoirs envers les malades. C'est ce que nous allons examiner.

Des devoirs généraux. — Dans une société civilisée, tout malade, riche ou pauvre, qui réclame des secours, a droit aux soins que nécessite son état. A cette rigoureuse sujétion le médecin ne peut se soustraire; et, à défaut d'une généreuse impulsion, la sévère injonction du devoir est là qui l'oblige. Comment, en effet, ne pas courir à toute heure, au premier appel, lorsqu'un accident d'une gravité extrême et d'une pressante nécessité ne peut souffrir aucun retard? Comment aussi ne point apporter, souvent par sa seule présence, une consolation et une espérance dans un foyer misérable et désolé?

Et ici, il n'est plus question de hiérarchie médicale: le plus grand, comme le plus modeste des médecins, se sent lié par sa conscience intime; l'un et l'autre, avec le même esprit, viennent au chevet du pauvre, si leur présence est urgente, et si d'eux dépend le salut d'un malheureux.

C'est là heureusement l'exception. Le médecin, quoique obligé de compter avec lui, ne vit pas souvent dans l'imprévu: il passe sa vie au contraire à observer, à prévoir, et, s'il ne peut prévenir, à pallier, ou à guérir. Étudier sans cesse les forces de la nature et en seconder les efforts, appliquer aux cas particuliers ses idées générales, ne négliger aucun côté des maladies, telles